



APPEL À SOLUTIONS 2026

Règlement et directives

Le 3 avril 2026, le Forum de Paris sur la Paix lance son [Appel à solutions](#) annuel en vue de la 9^{ème} édition du Forum, qui se tiendra à Paris les 11-12 novembre 2026.

Les candidatures sont acceptées jusqu'au **25 mai 2026 à 23h55, heure de Paris**.

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIF

L'histoire a démontré à maintes reprises que la coopération internationale est essentielle pour surmonter les défis globaux et assurer une paix durable. C'est pourquoi, depuis 2018, [le Forum de Paris sur la Paix](#) réunit tous les acteurs concernés à travers le monde, mobilisant décideurs politiques et économiques, entreprises, société civile et personnalités du monde académique, de la culture, du sport et des médias pour promouvoir des solutions innovantes et multi-acteurs à ces enjeux globaux.

La 9^{ème} édition du Forum de Paris sur la Paix s'inscrit dans une dynamique de réinvention de la diplomatie face aux défis globaux, en écho à la Présidence française du G7 et aux grandes rencontres internationales de 2026. [L'Appel à solutions 2026](#) vise à identifier et à soutenir des initiatives concrètes, multi-acteurs, capables de répondre à des enjeux liés à la paix, au climat, au développement et aux nouvelles technologies. Les thèmes retenus pour cette édition reflètent les priorités du Forum, mais aussi les défis urgents et émergents de la gouvernance mondiale.

[L'Appel à solutions 2026](#) invite et met en lumière les acteurs traitant de ces questions urgentes qui sont la preuve vivante que la coopération mondiale peut faire la différence. Les équipes sélectionnées auront l'opportunité d'une visibilité internationale dans l'Espace des solutions du Forum, d'une prise de parole pour présenter leur travail pendant l'événement, et d'échanger avec des experts et des décideurs clés.

Enfin, les 10 projets les plus prometteurs parmi la sélection finale auront l'opportunité de développer leurs initiatives via l'accélérateur de projets au Forum, le [programme Scale-up](#).

Cette année, l'appel à candidatures lancé par le Forum porte sur les thématiques suivantes :

- Mobiliser des solutions locales pour une transition énergétique juste et un approvisionnement responsable en minéraux
- Catalyser l'impact des jeunes pour l'adaptation climatique urbaine
- Lutter contre la pollution plastique pour la résilience des océans
- Élargir l'accès des petits exploitants à l'innovation agricole
- Placer le bien-être des enfants au centre des politiques de santé et de nutrition
- Préserver l'intégrité de l'information au service de la paix et la sécurité
- Maintenir les services essentiels et les infrastructures sociales en temps de conflit
- Développer des connaissances et des compétences en IA pour le futur de l'emploi et de l'éducation

ARTICLE 2 : OFFRE AUX PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les projets ou initiatives sélectionnés seront invités au sein de l'Espace des solutions à la 9^{ème} édition du Forum de Paris sur la Paix (sur invitation uniquement) et bénéficieront du label du Projet sélectionné 2026. Pour les porteurs de projets sélectionnés, le Forum représente une occasion unique de :

1. Bénéficier d'une visibilité et d'une exposition internationale en présentant leur projet dans un espace dédié lors de l'événement.

2. Prendre la parole pendant l'événement pour parler de leur travail et partager leurs points de vue sur les questions de gouvernance mondiale qu'ils abordent.

3. Rencontrer et échanger avec des experts et des décideurs dans leur domaine.

4. Postuler au [programme Scale-up](#) pour recevoir un soutien et mentorat personnalisé pendant une année.

Avant de soumettre leur candidature, les candidats sont invités à consulter [le site du Forum de Paris sur la Paix](#), et découvrir les près de [600 solutions présentées lors des dernières éditions](#).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidatures soumises dans le cadre de l'Appel à solutions 2026 doivent impérativement remplir les **sept conditions suivantes**, qui doivent être entendues comme étant **cumulatives**, avant d'être soumises au Comité de sélection pour évaluation. Les projets soumis doivent :

- Être présentés par une **organisation** et non un individu. Cette condition est entendue au sens large et comprend les États ou gouvernements, les gouvernements locaux ou régionaux, les organisations parlementaires, les organisations internationales, les organisations à but non lucratif, les organisations du secteur privé, les agences ou banques de développement, les organisations philanthropiques, les médias, les organisations religieuses, les syndicats ou organisations professionnelles, les *think tanks*, les universités ou instituts de recherche.
- Être **portés par au moins deux personnes** qui s'engagent à préparer et à présenter le projet pendant toute la durée du Forum à Paris les 11-12 novembre 2026. Les projets portés par une seule personne ne seront pas acceptés.
- Être liés à **l'un des thèmes prioritaires** (cf. Article 1 ci-dessus).
- Présenter un certain **niveau d'avancement** : être au minimum en phase pilote, **avec une mise en œuvre en cours**, et pas seulement en phase de conception ou de démarrage.
- **Impliquer une action concrète, tangible et distincte**, ce qui **exclut** notamment les recherches ou travaux universitaires présentant des idées sans plan de mise en œuvre ; les cadres généraux ; les

programmes organisationnels plutôt que les solutions concrètes.

- **Avoir une dimension internationale**, ou du moins, s'il s'agit d'une **initiative locale ou nationale**, impliquer des acteurs ou des ressources à l'échelle régionale et avoir des perspectives crédibles d'actions internationales.
- Ne pas postuler dans le but de demander un financement auprès du Forum de Paris sur la Paix. **Le Forum de Paris sur la Paix ne finance pas de projets.**

LES INITIATIVES SUIVANTES NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME ÉLIGIBLES À L'APPEL À SOLUTIONS 2026 :

- Les initiatives sans dimension internationale ou multipartite.
- Les recherches ou travaux universitaires sans mise en œuvre concrète.
- Les initiatives au stade embryonnaire ou dont la mise en œuvre prochaine semble irréaliste.
- Les programmes généraux sans solution concrète ou les campagnes de levée de fonds.

Le Forum de Paris sur la Paix se réserve le droit de considérer comme irrecevable toute demande qu'il estime ne pas être conforme à l'objet et au but du Forum, sans avoir à justifier de telles décisions.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- Procédure de dépôt des candidatures

La candidature à l'Appel à solutions 2026 est gratuite. Les organisations peuvent soumettre plusieurs projets via notre plateforme en ligne : <https://project.parispeaceforum.org/>.

Le Comité de sélection n'examinera aucune candidature soumise en dehors de cette procédure.

Seules les candidatures complétées et validées seront prises en considération. Toutes les questions obligatoires doivent être remplies pour que la demande puisse être soumise. Un accusé de réception confirmant le dépôt de la candidature sera adressé aux porteurs de projets par courriel.

Le Forum de Paris sur la Paix se réserve le droit de contacter les candidats pour demander toute information ou tout document complémentaire afin de les partager avec le Comité de sélection.

- Langue de dépôt des candidatures

Le formulaire de candidature devra être rédigé dans l'une des deux langues du Forum : **le français ou l'anglais**.

Les candidatures reçues dans une autre langue ne seront pas examinées par le Comité de sélection.

- Calendrier

Les demandes peuvent être soumises jusqu'au **25 mai 2026 à 23 h 59 (heure de Paris)**.

La date de dépôt de la candidature n'affecte pas les chances de sélection de la solution. Il est toutefois vivement recommandé de soumettre les candidatures au plus tôt.

Les candidatures reçues après la date limite ne seront ni enregistrées ni examinées par le Comité de sélection.

- Contact

Les candidats peuvent signaler **toute difficulté technique** liée à la procédure de dépôt à l'adresse suivante : project@parispeaceforum.org.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

- Comité de sélection

Les candidatures que le Secrétariat du Forum de Paris sur la Paix considère comme éligibles conformément aux dispositions des articles 3 et 4 du présent règlement seront examinées par le Comité de sélection 2026.

Composé d'un groupe d'experts indépendants, le Comité de sélection 2026 se réunira dans le cadre d'un processus de décision collégial afin de sélectionner les projets qui seront présentés lors de la 9^{ème} édition du Forum. Les membres du Comité de sélection seront annoncés sur [le site du Paris Peace Forum](#).

- Calendrier

Tous les candidats seront d'abord informés par courrier électronique, **à titre confidentiel**, de la décision prise par le Comité de sélection en **août 2026**. Les solutions sélectionnées seront officiellement annoncées en **septembre 2026** sur [le site internet du Forum de Paris sur la Paix](#).

Le Secrétariat du Forum et les membres du Comité de sélection ne répondront à aucune demande d'information concernant la procédure ou le résultat des candidatures pendant toute la durée du processus de sélection.

- Critères de sélection

Le Comité de sélection 2026 évaluera **chaque candidature éligible** sur la base des critères suivants :

- **Qualité générale de la solution**
 - Faisabilité et cohérence
 - Crédibilité et capacité
 - Impact
- **Pertinence de la solution par rapport aux priorités et à l'approche du Forum de Paris sur la Paix**
 - Universalité, pertinence mondiale ou internationale
 - Dimension de gouvernance mondiale, approche coopérative et diversité des acteurs impliqués
 - Valeur ajoutée de la solution (caractère innovant ou unique)
 - Valeur ajoutée d'une présentation de la solution au Forum de Paris sur la Paix

Le Comité de sélection 2026 tient compte de la **diversité géographique, fonctionnelle et thématique** durant les délibérations, conformément aux thèmes et aux priorités et aux priorités de la 9^{ème} édition du Forum de Paris sur la Paix.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à :

- Confirmer leur participation.
- **Respecter la procédure développée par le Forum de Paris sur la Paix** pour l'inscription des porteurs de projets dans les délais impartis.
- Communiquer les noms des représentants de projet qui assisteront à l'événement pendant toute sa durée. Les équipes de projet doivent refléter un équilibre paritaire.
- Soumettre pour validation et production les **éléments et visuels** permettant la présentation de la solution en amont et lors de l'événement.
- Payer les **frais de participation des porteurs de projets (1 200€ hors TVA)** et couvrir tous les frais liés au déplacement et à l'hébergement à Paris pour la durée entière du Forum.

Le Forum de Paris sur la Paix **pourra octroyer une bourse de mobilité aux porteurs de projets sélectionnés qui n'auraient pas la capacité de couvrir, directement ou par l'intermédiaire d'un financement extérieur, les frais liés à leur participation au Forum 2026**.

Toute demande de soutien financier doit être pleinement justifiée et soumise conformément à la procédure qui sera communiquée après la sélection. L'aide financière peut couvrir les frais liés aux frais de participation, aux déplacements et/ou à l'hébergement. Bien que le Forum de Paris sur la Paix ne puisse garantir une réponse favorable à toutes les demandes de soutien financier, **la priorité sera accordée aux demandes soumises par des porteurs de projet travaillant au sein d'organisations disposant de ressources financières limitées, en particulier ceux provenant de pays du Sud Global**, dont la participation au Forum nécessiterait une mobilisation importante de ressources financières.